Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260126-20251217DELIB13-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Damien LEVEQUE, Carole LAURENT, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,
Absents : Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM,
Absents excusés :
Christine LE ROY donne procuration à Michel LOZAHIC,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

VENTE D'UN TERRAIN A LA PROVIDENCE

Monsieur le Maire fait part de la vente d'une parcelle à la résidence de la Providence. Pour cela, Maître DROUIN, notaire à Paimpol, demande de délibérer sur le prix de vente.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle à 30 €uros le m². La contenance de la parcelle est de 5 a 32 ca. L'acquéreur est Monsieur Kelvin VALLANT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, à vendre la parcelle, à Monsieur Kelvin VAILLANT, au prix de 30 €uros le m² pour une contenance de 5 a 32 ca, et à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Fait et délibéré, le 17 décembre 2025,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC

la Secrétaire de séance,

Joële GERVAISE,